



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFET DE VAUCLUSE**

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES  
Service : Eau et Milieux Naturels  
Affaire suivie par : Jean – Noël BARBE  
Tél : 04 90 16 21 08  
Télécopie : 04 90 16 21 88  
Courriel : [jean-noel.barbe@vaucluse.gouv.fr](mailto:jean-noel.barbe@vaucluse.gouv.fr)  
Réserve N° 7

**RAPPORT**  
**de la direction départementale des territoires de Vaucluse**  
**en application de la loi du 27 décembre 2012**  
**Information du public - phase synthèse**

Objet : Demande de mise en réserve : Réserve du quai Rouget

Pétitionnaire : Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA)  
de l'Isle-sur-la-Sorgue.

Commune de réalisation du projet : L'Isle-sur-la-Sorgue

**I - GENERALITES - DESCRIPTION DU PROJET**

L'AAPPMA de l'Isle sur la Sorgue souhaite la mise en place d'une réserve de pêche sur la Sorgue au lieu-dit « quai Rouget » pour une durée de 5 ans. Cette mesure de protection de la faune piscicole est motivée par la volonté de favoriser la protection et la reproduction des Truites fario et Ombres communs. La mesure s'étendra sur les deux rives de la rivière entre le parement amont du pont de la Caisse d'Epargne à l'amont des vannes de Brun sur un linéaire de 500 m environ.

**II – INSTRUCTION - PROCEDURE**

Cette demande a fait l'objet d'une consultation du public entre le 09 octobre et le 30 octobre 2014.

Aucune observation n'a été reçue au service ni par voie postale ni par voie électronique.

En conséquence, le projet d'arrêté soumis à consultation est proposé à la signature de M. le préfet de Vaucluse.

A Avignon, le 20 novembre 2014

Le Chef Technicien,

*Signé*

Jean – Noël BARBE